

Les déclarations d'embauche en Ile-de-France rebondissent de 26,0 % en 2021 après une chute de 33,8 % de 2020 en raison de la crise sanitaire. En outre, cette forte reprise s'observe quel que soit le type de contrats. Les contrats à durée indéterminée et ceux à durée déterminée de plus d'un mois ont retrouvé les niveaux observés jusqu'en 2019 contrairement aux contrats les plus précaires comme les CDD de moins d'un mois.

## Les embauches restent toujours perturbées par la crise sanitaire

En 2021, 10,9 millions (+ 26,0 % sur un an) de déclarations d'embauche sont parvenues à l'Urssaf Ile-de-France sous la forme de DPAE (Déclarations préalables à l'embauche), qui regroupent six formalités liées à l'embauche et ce, quel que soit le type de contrats établis (CDI, CDD et intérim). La crise sanitaire et ses conséquences - nouvel épisode de confinement et persistance des restrictions sanitaires pour certaines activités - continuent d'affecter les embauches en 2021. En effet, elles se révèlent inférieures de 1 à 2 millions par rapport à leur niveau habituel.

L'année 2020 avait interrompu dix ans de hausse annuelle pour les DPAE franciliennes. Il faut effectivement remonter à 2009 pour observer un retournement de tendance. Alors que les CDD courts (moins d'un mois) et l'intérim ont été les principales sources de

## Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France par type de contrats

	N <sup>bre</sup> de DPAE en 2021	Évolution 2021/2020	Évolution 2021/2017	Structure
<b>Total des déclarations d'embauche</b>	<b>10 875 482</b>	<b>+ 26,0 %</b>	<b>- 11,2 %</b>	<b>100,0 %</b>
CDI	1 349 546	+ 25,8 %	+ 7,2 %	12,4 %
CDD de plus d'un mois	899 085	+ 21,9 %	- 2,8 %	8,3 %
CDD de moins d'un mois	4 547 080	+ 28,7 %	- 18,7 %	41,8 %
Intérim	4 079 771	+ 24,1 %	- 8,7 %	37,5 %

Source : Urssaf

croissance des embauches ces dix dernières années, ce sont ces contrats précaires qui sont, comme en 2020, les plus touchés en 2021.

L'évolution de cette année correspond à une hausse de 2,2 millions de DPAE qui se décompose comme suit : + 1,0 million pour les CDD de moins d'un mois, + 0,8 million pour l'intérim, + 0,3 million pour les CDI et enfin + 0,2 million pour les CDD de plus d'un mois.

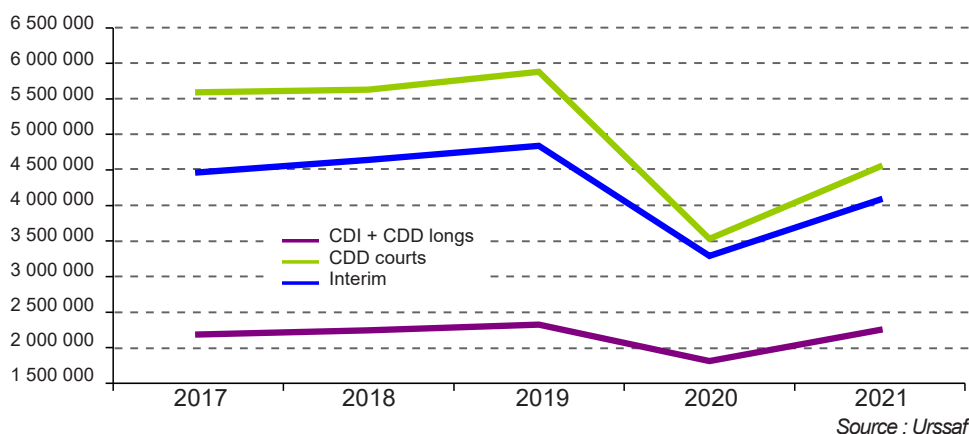
Les CDD longs affichent une hausse de 21,9 % sur un an et ont retrouvé leur niveau de 2018. Parallèlement,

le nombre d'embauches en CDI s'élève à 1,350 million en 2021, soit un nombre compris entre celui de 2018 et de 2019.

Les contrats précaires ont rebondi après un effondrement en 2020. Les CDD de moins d'un mois sont ainsi remontés de + 28,7 % sur un an, le niveau observé en 2021 étant néanmoins inférieur à celui atteint en 2012. En raison des contraintes sanitaires, ce type de contrat s'est avéré inadapté au contexte, durant une partie de l'année. L'intérim est également en progression de 24,1 % sur un an et le volume de DPAE de ce secteur est équivalent à celui obtenu en 2016.

Les évolutions observées en 2021 ne modifient pas la proportion de déclarations d'embauche de plus d'un mois (CDI et CDD longs) dans l'ensemble des DPAE : ce type de contrat représente un peu plus de 1/5<sup>e</sup>, comme en 2020, alors qu'historiquement, ce ratio est de l'ordre de 1/6<sup>e</sup>. Ainsi, les contrats précaires représentent toujours, par leur nature, la très grande majorité des contrats conclus en 2021.

## Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France en nombre



## La reprise des embauches a été corrélée à une progression de l'emploi

La diminution ou la hausse du nombre de DPAE n'est pas facilement corrélable avec les créations ou destructions nettes d'emplois. Des facteurs structurels, tels que le nombre de personnes quittant le marché du travail ou le taux de rotation des personnels, peuvent entraîner des variations des embauches sans pour autant modifier le niveau d'emploi.

Ainsi, en 2020, la crise sanitaire a particulièrement touché les secteurs ayant recours à des contrats à la journée, en particulier dans l'événementiel, les études de marchés et les agences de publicité. Certains de ces secteurs ont pu connaître des baisses d'emploi durant les mois de confinement, notamment du fait d'embauches quasi-nulles. La reprise de l'emploi en 2021 a pu aller de pair avec une hausse des DPAE dans ces secteurs.

Concernant le reste du marché du travail, la baisse du volume des DPAE en 2020 s'expliquait notamment par une diminution de la mobilité professionnelle due à l'attentisme des employeurs et des salariés face à un environnement économique incertain. Cette situation était de plus corrélée avec des sorties d'emploi limitées grâce aux mesures exceptionnelles mises en place par l'État (prêts garantis, chômage partiel, report de cotisations sociales, etc.) qui ont limité les défaillances et les licenciements. Mais la hausse de la mobilité professionnelle en 2021 ne signifie pas nécessairement que des emplois ont été créés dans les secteurs les moins touchés par la crise.

Finalement, la forte hausse du nombre de DPAE a été concomitante d'une augmentation des effectifs franciliens pour l'année 2021. En effet, le secteur privé affiche une hausse de 137 300 salariés à fin 2021 par rapport à fin 2020. Dans le même temps, près de 66 800 emplois ont été créés dans le secteur public\*.

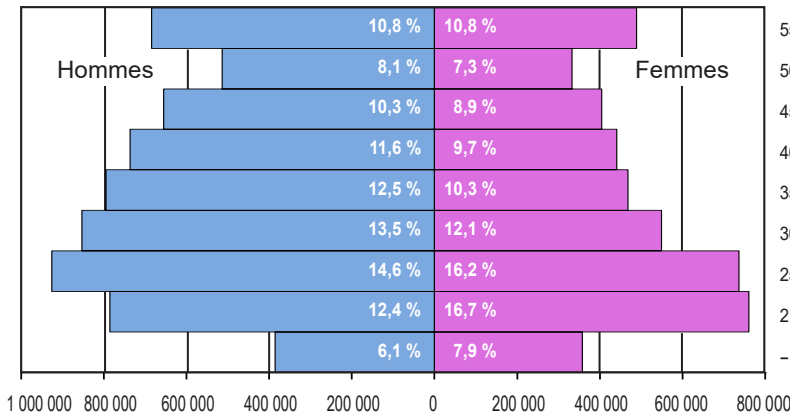
\* Les chiffres sur l'emploi du dernier trimestre sont encore provisoires.

## Évolution des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par secteur d'activité

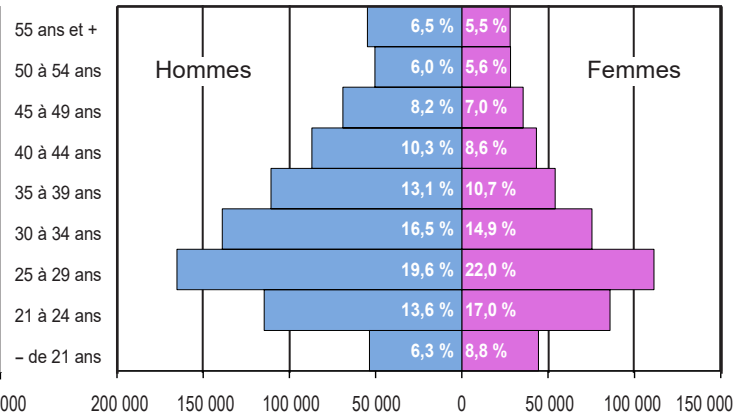
Nace 38	Libellé	Total DPAE en CDI en 2021	Évolution 2021/2020
BZ	Industries extractives	234	+ 12,0 %
CA	Industries agro-alimentaires	25 424	+ 30,0 %
CB	Habillement, textile et cuir	4 877	- 8,2 %
CC	Bois et papier	1 476	+ 1,9 %
CE	Industrie chimique	3 230	+ 21,7 %
CF	Industrie pharmaceutique	1 557	+ 13,9 %
CG	Industrie plastiques, produits non minéraux	1 594	+ 2,8 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	3 448	+ 39,0 %
CI	Fabrication produits informatiques, électroniques, optiques	3 702	+ 30,4 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	1 157	- 8,9 %
CK	Fabrication machines et équipements n.c.a.	1 610	+ 18,8 %
CL	Fabrication de matériels de transport	3 523	+ 29,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	6 984	+ 24,5 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	3 279	+ 9,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	5 447	+ 18,1 %
FZ	Construction	161 863	+ 7,6 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	192 348	+ 24,2 %
HZ	Transports et entreposage	115 337	+ 33,3 %
IZ	Hébergement et restauration	191 946	+ 48,4 %
JA	Edition et Audiovisuel	25 473	+ 25,0 %
JB	Télécommunications	7 492	+ 10,0 %
JC	Activités informatiques	73 775	+ 38,3 %
KZ	Activités financières et d'assurance	40 838	+ 13,6 %
LZ	Activités immobilières	17 536	+ 18,7 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	120 387	+ 29,1 %
MB	Recherche et développement	4 790	- 11,7 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	20 929	+ 27,9 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	141 603	+ 28,6 %
OZ	Administration publique	8 573	+ 2,4 %
PZ	Education	19 738	+ 41,0 %
QA	Activités pour la santé humaine	33 181	+ 13,1 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	52 743	+ 20,9 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	18 130	+ 33,1 %
SZ	Autres activités de services	34 837	+ 16,8 %
nd	non déterminé	485	+ 2,5 %
	<b>Total secteurs d'activités</b>	<b>1 349 546</b>	<b>-</b>
	Industrie	67 542	+ 20,6 %
	Construction	161 863	+ 7,6 %
	Tertiaire	1 120 141	+ 29,3 %

## Répartition des déclarations d'embauche en 2021 par sexe et âge

Tous types de contrats



Uniquement contrats en CDI



Source : Urssaf

### Les hausses sont différenciées selon les secteurs

Tous les secteurs affichent des évolutions positives de leur nombre de DPAE sur un an, compte tenu des comparaisons favorables avec l'année 2020. Les trois secteurs où la hausse est la plus importante sont ceux qui ont été les plus touchés en 2020 par la crise sanitaire : les autres activités scientifiques et techniques (+ 49,9 %), l'hébergement et restauration (+ 45,9 %) et les arts et spectacles (+ 37,7 %). D'autres rebonds importants dans les activités de services administratifs et de soutien (+ 31,5 %), les industries agro-alimentaires (+ 33,9 %) et les activités juridiques, de conseil

et d'ingénierie (+ 36,3 %) sont à signaler. La construction (+ 7,0 %) moins touchée en 2020 progresse dans une proportion moindre.

### Les niveaux d'embauche en CDI rebondissent dans la majorité des secteurs

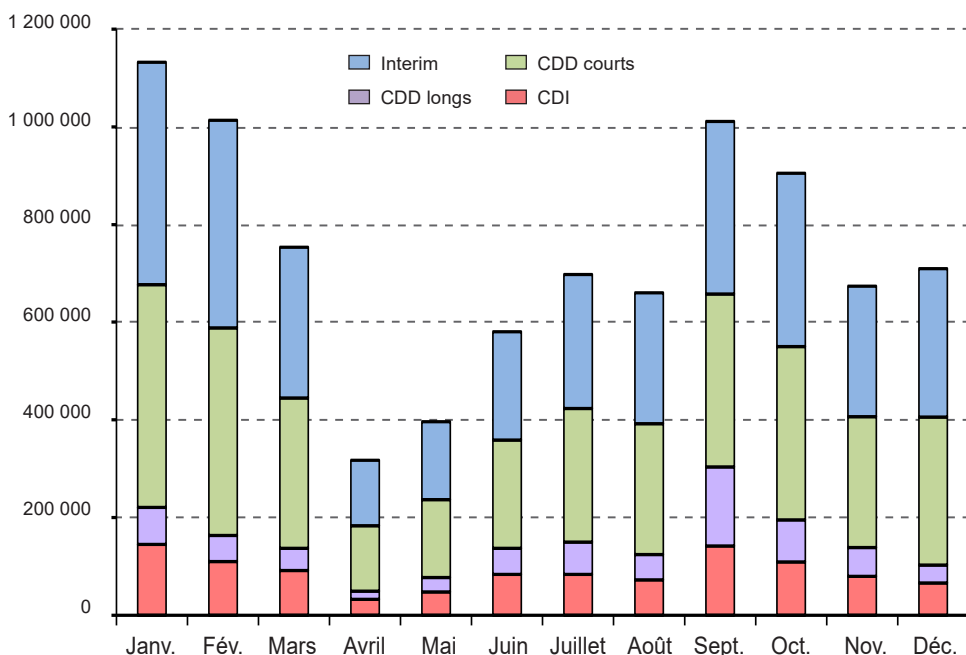
La grande majorité des secteurs voient leur nombre de DPAE en CDI rebondir. Les hausses les plus notables sont dans l'hébergement et la restauration (+ 48,4 %), les activités informatiques (+ 38,3 %) et dans les transports (+ 33,3 %). Pour la seconde année, le commerce est l'activité qui a généré le plus de DPAE (en hausse de 24,2 % sur un an). À l'inverse, la recherche

et développement (- 11,7 %) et l'habillement (- 8,2 %) ont émis moins de CDI. Le poids de ces deux derniers secteurs pèse peu sur la tendance puisqu'ils représentent de façon cumulée moins d'un pourcent des CDI de l'année 2021.

### Les embauches féminines progressent

La reprise des DPAE n'a pas modifié significativement la répartition des embauches selon le sexe du salarié. Globalement, 58,3 % des DPAE en 2021 correspondent à l'embauche de salariés masculins et 41,7 % de salariées féminines. La part des embauches féminines augmente pour la quatrième année consécutive (+ 0,1 point en 2021). Plus précisément, les CDI sont avant tout signés par des hommes, qui représentent 62,5 % du total des CDI, en baisse de 0,4 point sur un an. Le phénomène inverse ayant été observé l'année précédente, il s'agit donc plus d'un rattrapage des DPAE en CDI concernant des femmes qu'une tendance qui se dessinerait. La prédominance de ce type de contrat chez les hommes ne traduit pas forcément un volume de candidats plus élevé mais plutôt une mobilité professionnelle plus importante de leur part. L'intérim est également majoritairement masculin puisque 69,1 % de ces DPAE concernent des hommes. En revanche, la tendance est inversée dans les CDD pour la seconde année consécutive, avec 50,9 % du total de ces embauches qui concernent ainsi des femmes (- 0,1 point sur un an).

## Répartition des déclarations d'embauche par type de contrats au cours de l'année



Source : Urssaf

## Répartition du nombre total des déclarations d'embauche en Île-de-France par département

	2020	2021	Évolution 2021/2020
Paris	3 357,7	4 319,7	+ 28,7 %
Seine-et-Marne	757,8	905,7	+ 19,5 %
Yvelines	522,5	635,9	+ 21,7 %
Essonne	681,5	775,0	+ 13,7 %
Hauts-de-Seine	1 272,2	1 647,6	+ 29,5 %
Seine-Saint-Denis	909,2	1 193,4	+ 31,3 %
Val-de-Marne	581,2	700,6	+ 20,5 %
Val-d'Oise	543,8	693,6	+ 27,6 %
<b>Île-de-France</b>	<b>8 631,7</b>	<b>10 875,5</b>	<b>+ 26,0 %</b>

(En milliers)

Source : Urssaf

## Répartition des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par département

	2020	2021	Évolution 2021/2020
Paris	340,8	451,1	+ 32,4 %
Seine-et-Marne	77,7	99,2	+ 27,6 %
Yvelines	76,9	95,6	+ 24,2 %
Essonne	76,7	92,5	+ 20,6 %
Hauts-de-Seine	173,8	225,2	+ 29,6 %
Seine-Saint-Denis	153,0	176,8	+ 15,6 %
Val-de-Marne	95,2	114,5	+ 20,2 %
Val-d'Oise	78,6	94,8	+ 20,5 %
<b>Île-de-France</b>	<b>1 072,8</b>	<b>1 349,5</b>	<b>+ 25,8 %</b>

(En milliers)

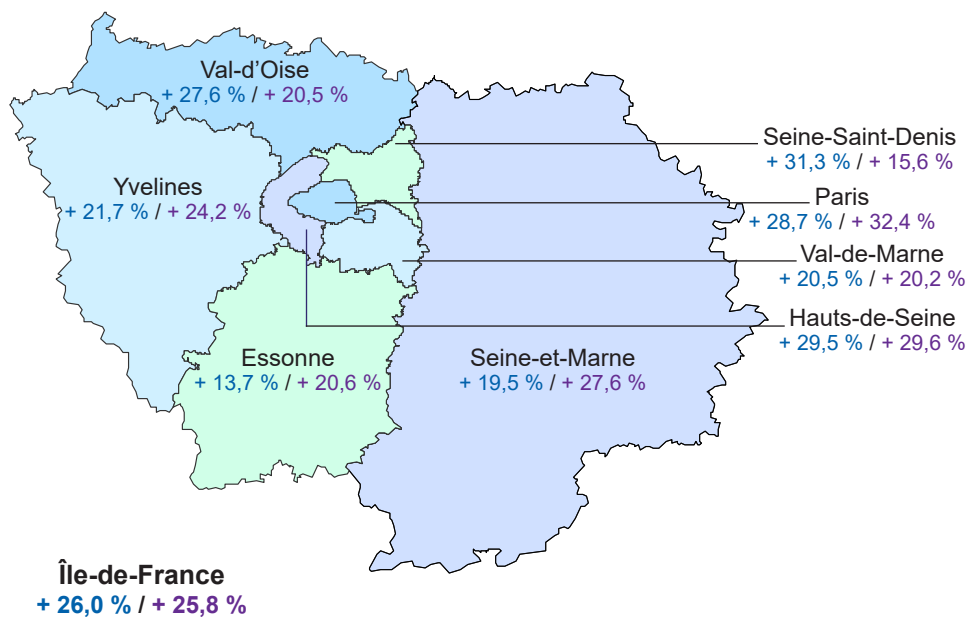
Source : Urssaf

### Le nombre de DPAE rebondit dans le Grand Paris

Tous les départements d'Île-de-France voient leur nombre de DPAE augmenter en 2021. La Seine-Saint-Denis affiche la plus forte progression sur un an (+ 31,3 %) suivie des Hauts-de-Seine (+ 29,5 %) et de Paris (+ 28,7 %). Ce rebond plus fort dans les départements du Grand Paris s'explique par une chute d'autant plus importante observée en 2020. En conséquence, la plupart des départements de la grande couronne, moins touchés en 2020, ont ainsi des hausses moins importantes que la moyenne régionale : l'Essonne (+ 13,7 %), la Seine-et-Marne (+ 19,5 %) et les Yvelines (+ 21,7 %).

Paris est le département où le nombre de CDI progresse le plus (+ 32,4 %) alors que la Seine-Saint-Denis (+ 15,6 %) est celui où la progression est la plus faible.

### Évolution 2021/2020 du nombre total des déclarations d'embauche et en CDI en Île-de-France par département



Légende : département  
déclarations totales / déclarations en CDI

Source : Urssaf

### À propos des données...

À l'occasion de l'embauche d'un salarié, tout employeur, à l'exception des particuliers, est tenu d'effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), selon le régime auquel il appartient. Les données de cette publication ne concernent que les déclarations parvenues aux Urssaf et excluent donc les entreprises relevant de la MSA. La DPAE recouvre toutes les formes d'embauches (CDI, CDD de courte ou de longue durée, temps plein, temps partiel, contrats d'intérim). Les DPAE de 2021 concernent toutes les déclarations pour lesquelles les dates d'embauches interviennent en 2021.

Les données présentées dans cette publication sont issues de séries non corrigées des variations saisonnières. Elles portent sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel intérim compris, ainsi que du secteur public.